



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest le 01 juillet 2024

Compte rendu de la réunion du 27 juin

Objet : cette réunion était la dernière inscrite à notre calendrier de concertation à propos de l'Attractivité des corps d'officiers de port et d'officiers de port Adjoint.

Le directeur de la DGITM indique que cette réunion doit être l'occasion de finaliser les points restants en suspend mais que le dialogue reste ouvert.

Comme à son habitude les remarques du SNOP FO ont été envoyées avant la réunion toutefois en propos liminaire le SNOP s'attache à demander un focus sur :

- Le calendrier de mise en place de ces réformes surtout vis-à-vis du contexte législatif actuel ?
- Les différents taux de promotions, dit taux Pro/Pro ?
- Un point de vigilance sur la proposition de la répartition des postes de CPC ?

Le directeur de la DGTIM confirme s'il en était encore besoin que l'indemnitaire s'appliquera bien de façon rétroactive comme tous les ans et que cela concerne tous les lieutenants et capitaines qui en relèvent. Par contre la mise application des grilles indiciaires prévu aux calendriers pour février 2025 vont dépendre de la date de vote du budget 2025 qui devait avoir lieu en cette période mais ce dernier est reporté suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Points spécifiques abordés par le SNOP FO :

1 - Statuts OP :

L'art 6.2 qui ne demande aux candidats externes ayant une équivalence le monde maritime que 5ans d'expérience. Alors que depuis le début le SNOP FO demande 8 ans afin de ne pas mettre sur le pied d'égalité les personnels naviguant et les autres.

L'administration Centrale (AC) indique prendre en compte la question et revenir vers nous après consultation de la DGAMPA.

2 - Concernant les taux Pro/Pro :

- A la demande du SNOP FO les taux pro/pro transitoires lors de la création du grade de L1 sera de 12 % au lieu des 8 % annoncés. Puis comme prévu l'année suivante à 14 % et la troisième année à 18. Soit au final une petite quinzaine de personne par an.

- Les autres taux pro/pro ils sont réévalués tous les trois ans. La prochaine fois ce sera en en 2026.



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Taux de C2 vers C1 :

- Les avancées des capitaines ne sera et principalement des C2 ne sera réelle que s'ils peuvent majoritairement passer C1. Pour mémoire C1 n'est plus qu'un grade. Pour se faire l'AC confirme à minima l'alignement du taux actuel de 7 % sur celui des ITPE à 11 %. Afin de garder des traces de cet accord verbale le SNOP FO demande un engagement écrit. Lors des négociations de ces taux en 2025 le SNOP FO visera à avoir un minimum de 12 %.
- Attention : tous ces taux sont fixés en fonction des effectifs plus nous diminuons moins il y a de promus.

Taux de C1 vers HC :

Le taux de promuable de C1 vers HC est actuellement de 10 % soit à peine 9 postes au total et qui diminuent lui aussi plus le nombre de capitaine se restreint.

ATTENTION :

- Après recherche du SNOP FO il existe bien un taux permettant d'accéder à l'échelon spécial pour les HC qui est lui aussi de 10 %. Au final seul 1 candidat peut actuellement accéder à l'échelon exceptionnel sur le 9 possibles. Ce taux applicable pour les grands corps devient totalement réhibitoire pour nous. Le SNOP FO demande à revaloriser ce taux à au moins 50 %. L'AC n'est pas défavorable sur le principe. Elle prend la demande et revint vers nous.

Nota : ce taux ne s'applique pas aux capitaines de ports en chef.

3 - Concernant la répartition des postes de CPC :

Comme expliqué par le SNOP FO le but est d'augmenter ce nombre et pas d'aller prendre celui du voisin sans aucunes raisons. L'AC prend acte de la problématique et valide la demande du SNOP FO de repousser ce sujet à une réunion spécifique en octobre ou novembre.

4 – Concernant l'indemnitaire :

La revalorisation du complément géographique de 800 €/an comme demnadé par le SNOP FO depuis plusieurs années ne profite pas à tous. Le SNOP FO demande à ce que ce complément soit le même pour les capitaines que pour les lieutenants à Calais.

Concernant les lieutenants dans les ports tel que St Brieuc, le Légué ... n'ayant pour le moment qu'une revalorisation de 275€/an, une organisation de l'intersyndical syndical demande seulement 500€ pour eux. Pourquoi une différence de 300€ entre ces ports et les autres ?

L'AC prend en compte ces demandes et revient après étude.

IMPORTANT : l'AC indique que, hors complément géographique, l'IFSE acquise reste la



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

même si nous changeons de port.

5 – Grilles indiciaires :

- réduction d'ancienneté :

La réduction d'ancienneté sur le déroulé de carrière des lieutenants est conforme aux précédentes demande du SNOP FO, ainsi que pour les capitaines. Toutefois une organisation de l'intersyndical demande à l'AC de réduire les débuts de grille de C2 à 1 an au lieu de 2 ans. C'est début de grille ne concerne que peu de personne en effet les reprises d'ancienneté placent les nouveaux promus aux échelons supérieurs. Cela permettra à quelques personnes de pouvoir accéder rapidement à la grille de C1. Mais globalement rallongera d'autant la grille de C2 étant déjà en milieu et fin de grille. Ce sujet reste à éclaircir.

L'AC prend également en compte les demandes afin d'étudier.

ATTENTION : hors indemnitaire avec le reclassement au mieux à l'échelon 4 aucun OP n'a d'intérêt à postuler CPC car cette grille est moins favorable que celle de l'échelon 5 et 6 de C1.

- Mesures transitoires :

Le SNOP FO fait remarquer qu'il n'y a pas de cohérence dans le reclassement vers l'échelon 3. Il reste très généreux pour ceux à l'échelon 3 actuel mais très pénalisant pour ceux déjà à l'échelon 5. L'AC indique qu'effectivement le reclassement à l'échelon 5 doit se faire au 2/3 tiers et non au 1/2, car nous passons de 3 ans dans l'ancien tableau à seulement 2 ans dans le nouveau.

Règles de fonction publique : lors d'un changement de grille ou revalorisation nous sommes replacés dans l'échelon correspondant immédiatement à notre échelon actuel ou à celui directement supérieur. Pour exemple un C1 actuellement à l'échelon 6 sera reclassé échelon 4 dans la nouvelle grille.

6 Durées des fonctionnelles :

Les fonctionnelles de responsable de capitainerie et de capitaine de port en chef sont strictement limitées à 2 fois 5 ans avec une option de +2 ans pour les agents souhaitant accéder à la retraite durant ces deux ans. **L'AC rappelle qu'au bout de ces 10 ans l'agent retombe dans sa grille inférieure.** Pour les RPC cela revient à repasser simple L1 au max voir à essayer de passer LE et les CPC simples C1 au max voir à essayer de passer HC s'il y en a de disponible mais c'est prendre un bien grand risque.

7 – Diplômes et concours :

Le niveau de recrutement et les conditions d'accès restent les mêmes que celles précédaient annoncées. Il en va de même pour le concours. Remarques pertinente concernant l'absence de procédure pénale dans la préparation concours.



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Le SNOP FO demande à étudier la façon dont l'ancienneté sera reprise avec la nouvelle mouture du concours 2025.

8 – Passage de grade :

Passage de 5 ans à 3 ans dans un port pour être à grade de CPC.

SNOP FO demande à simplifier l'accès au grade de C1 en général ainsi que la prise en compte du poste de N°3 pour Calais. L'AC prend en compte et revient vers nous.

Sujets en cours et à venir :

1 - La pénibilité devra faire l'objet d'un mouvement social à la rentrée enfin être entendu.

2 - Notre niveau de recrutement n'est pas au niveau des attendus mais si l'élargissement aux concours fonctionne. Il sera temps de regarder si au final nous n'avons pas collectivement intérêt à **tous passer capitaine**. Cela représente un intérêt direct, point de vue grille indiciaire, pour les lieutenants mais également pour les capitaines. En effet, les taux pro/pro indiquent bien que plus nous sommes nombreux plus ils y a de promotions. Enfin si certain poste veulent vraiment atteindre les A++ et les grilles qui vont avec il faut se regrouper.

Remarques : plus les chefs ont des grillés élevés plus les rangs inférieurs ont des grilles élevées.

Le bureau du SNOP FO